

L'ESSENTIEL

ÉDITION 2022

 **FONDATION
DE L'AVENIR**
Accélérateur de progrès médical

Notre logo évolue !



Fondation de l'Avenir
Accélérons la recherche en santé

La Recherche par tous et pour tous !

Depuis plus de 35 ans, notre objectif est d'apporter un soutien aux chercheurs en vue d'accélérer la recherche en santé pour tous. Tous les champs de la recherche médicale, en médecine, chirurgie et paramédical sont concernés : cancérologie, pédiatrie, psychiatrie, neurochirurgie, ORL, cardiologie, orthopédie, etc.

Grâce à vous et votre fidèle soutien, nous pouvons soutenir des équipes provenant des plus grands établissements de soins, hospitalo-universitaires, mais aussi mutualistes sur l'ensemble du territoire.

Notre action est complétée par sa capacité - décret du 17 décembre 1991 - d'être une structure d'accueil de fondation pour les organismes qui s'assignent des buts comparables et complémentaires aux nôtres. En 2022, la Fondation de l'Avenir abrite sept Fondations gérées de façon individualisée mais formant un ensemble cohérent de missions sociales : la Fondation Matmut Paul Bennetot, la Fondation Sandrine Castellotti, la Fondation Écouter Voir, la Fondation MUTAC, la Fondation Mutuelle des Motards, la Fondation Santé Environnement de la Mutuelle Familiale et la Fondation Solimut Mutuelle de France.

Notre système de gouvernance

Nous avons choisi un fonctionnement très collégial, avec un directoire et un conseil de surveillance.

Le directoire porte la responsabilité de la gestion de la Fondation, dont il rend compte au conseil de surveillance.

Le directoire et le conseil de surveillance sont assistés, dans la réalisation des missions, par des instances consultatives : le comité de contrôle interne auprès du conseil de surveillance, le comité financier et le conseil scientifique auprès du directoire.

Pour assurer la mise en oeuvre des missions sociales, les instances s'appuient sur une équipe de 17 salariés permanents mêlant compétences et expériences complémentaires et, ponctuellement, 127 bénévoles, des experts scientifiques et des experts du système de santé.

“

L'année 2022 s'est ouverte sur une résolution encore inachevée de la crise soulevée par le Covid-19 et par le conflit en Ukraine.

Nous avons souhaité poursuivre notre action en tenant compte de ces réalités. Dès le premier trimestre, nous avons soutenu le déploiement d'un dispositif inédit de médecine de secours et d'urgence. Ce dispositif qui illustre la solidarité entre des soignants civils européens apporte aussi à l'ensemble de la communauté scientifique de nouvelles expériences utiles à de futures crises. Au dernier trimestre, nous avons validé deux programmes d'une fondation opératrice : la Fondation Santé Étudiants de France, à destination de jeunes entre 15 et 25 ans souffrant d'obésité ou d'autres pathologies et souhaitant poursuivre leurs études. Dans l'intervalle, d'autres chercheurs ont été accompagnés dans leurs parcours, partout en France, par le financement de projets, la remise de prix ou l'octroi de bourses.

C'est grâce à vous, donateurs, et grâce aux entreprises mécènes et à nos partenaires institutionnels que nous avons pu déployer toutes ces actions d'intérêt général pour les patients, les soignants d'aujourd'hui et ceux de demain. Merci.



**Marion
LELOUVIER,**
Présidente
du directoire

Nos actions

Nos missions sociales, cadre de l'allocation de nos fonds ou de nos opérations

>>> **Le soutien aux chercheurs** accompagne directement les équipes, de l'apprenti qui s'initie à la recherche (étudiant en master ou diplôme universitaire, assistant clinique, jeune professionnel paramédical, etc.) jusqu'au chercheur confirmé ayant déjà publié des résultats très significatifs (praticien hospitalier, professeur des universités, infirmier, médecin, etc.). C'est sur cet axe que l'aide apportée par les donateurs est essentiellement concentrée.

>>> **La valorisation de l'innovation** regroupe toutes les activités permettant de mettre en avant les progrès réalisés grâce à la Fondation (publications scientifiques, événements, etc.) et de les partager avec le plus grand nombre, tant auprès de la communauté scientifique qu'auprès d'autres publics susceptibles d'être intéressés par les avancées (institutions, pouvoirs publics, journalistes, associations de patients et plus largement les citoyens).

>>> **La contribution à la recherche** correspond à l'implication de l'équipe opérationnelle de la Fondation (coordinatrice scientifique, ingénieur santé numérique, chargée de communication, chargé d'affaires publiques, responsable partenariat, etc.) via une participation concrète à des projets (études d'acceptabilité, mises en relation d'acteurs et de financeurs de la santé, etc.)

Notre gestion rigoureuse

Le budget n'est pas versé directement à l'établissement, il demeure dans les comptes de la Fondation de l'Avenir qui procède au paiement direct des factures des prestataires, fournisseurs, après en avoir vérifié le bienfondé avec le chercheur. En cas de reliquat en fin de projet, le montant est réaffecté à d'autres projets de recherche.

Déclinaisons de notre accompagnement auprès des chercheurs

- **Le Projet** accompagne le chercheur et son équipe dans la réalisation concrète des travaux de recherche sur une période de 18 mois à l'hôpital, en living lab, à domicile, ou dans un autre établissement sanitaire ou médico-social.

- **Le Prix** vise à récompenser les avancées d'un chercheur, à participer à sa notoriété lors de la cérémonie et dans les médias, ce qui peut également lui faciliter la poursuite de ses travaux.

- **Le Programme** représente un dispositif de grande ampleur : pluriannuel, pluridisciplinaire et/ou multicentrique, les recherches soutenues portent sur des thématiques de santé publique prioritaires par le directoire, le conseil scientifique et nos partenaires académiques (Académie Nationale de Chirurgie, Université Paris-Est Créteil, Inserm, Ecole des Mines Saint-Etienne, etc.) ou institutionnels (Mutualité Française, EIT Health, coalition One Europe for Global Health, etc.)

- **La Bourse** permet d'accompagner des étudiants au démarrage ou pour l'accélération de leur parcours de chercheurs, qu'ils soient ergothérapeute, infirmier, enseignant d'activité physique, vétérinaire, médecin, chirurgien, etc.

- **L'Étude** soutient un doctorant, un post-doctorant ou un chercheur pour dresser un bilan, réaliser un état de l'art, ou ouvrir des perspectives sur un axe de recherche en particulier, dessiner les orientations de recherche pour demain.

Focus sur notre Appel à Projets Recherche Médicale appliquée

Tous les ans, la Fondation de l'Avenir ouvre un Appel à Projets Recherche Médicale. Après expertise par le conseil scientifique et sélection exigeante par le directoire, plusieurs projets de recherche obtiennent un soutien d'amorçage, pour un montant moyen de 35 K€, très largement financé grâce aux dons et legs des particuliers.

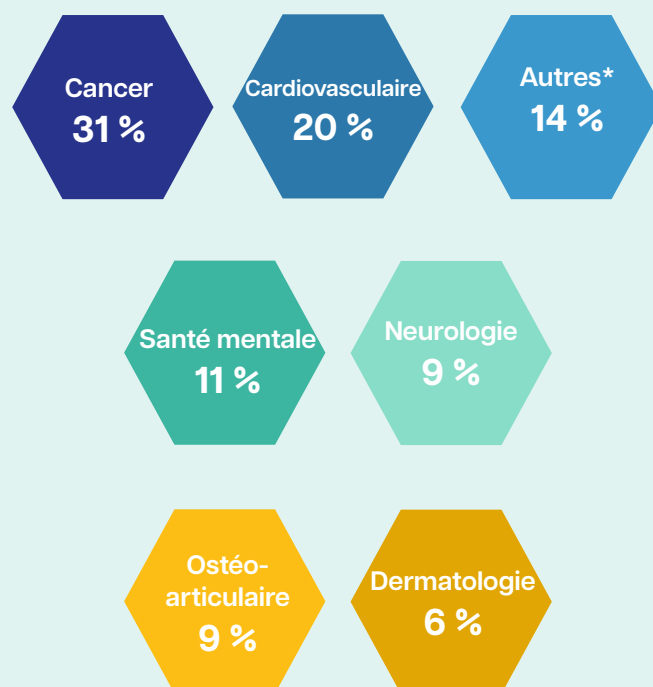
Chiffres clés 2022 de l'Appel à Projets Recherche Médicale, dispositif phare de la Fondation (activité propre) :

- 41 nouveaux projets soutenus pour un budget total de 1,4 million d'euros, et un vivier de 107 projets en cours
- 45 % des lauréats ont moins de 40 ans
- 50 % des investigateurs principaux sont des femmes

Une fois leur projet sélectionné et leur budget validé, les chercheurs bénéficient de financements dans le cadre d'une convention (établie pour une durée de 12 à 18 mois) et signée avec chaque établissement de recherche (CHU, Inserm, CNRS, ...) auquel est rattaché le directeur de recherche.

La prise en charge des dépenses de recherche s'effectue sur la durée du projet et permet à la Fondation de suivre son avancée effective et de financer la réalité des dépenses nécessaires aux travaux.

Répartition des projets retenus par pathologie



* gériatrie, digestif, gynécologie, hématologie, handicap moteur

Rapport financier 2022

Compte de résultat par origine et destination	Exercice 2022		Exercice 2021	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
Produits par origine				
1- Produits liés à la générosité publique dont : dons, legs, mécénat	3 933 298	3 933 298	4 342 614	4 342 614
2- Produits non liés à la générosité publique dont : cotisations avec contrepartie, parrainage des entreprises	2 461 688		2 516 890	
3- Subventions et autres concours publics				
4- Reprises sur provisions et dépréciations	44 952	44 952	6 560	6 560
5- Utilisations des fonds dédiés antérieurs	2 701 944	1 357 298	3 015 356	1 921 955
TOTAL	9 141 883	5 335 549	9 881 419	6 271 128
Charges par destination				
1- Missions sociales	3 440 533	2 161 896	3 929 707	2 928 848
2- Frais de recherche de fonds	1 071 773	586 910	1 190 119	689 824
3- Frais de fonctionnement	1 157 323	608 253	1 071 638	714 909
4- Dotations aux provisions et dépréciations	101 951		41 105	
5- Impôts sur les bénéfices				
6- Reports en fonds dédiés de l'exercice	3 638 159	1 978 490	3 250 675	1 937 548
TOTAL	9 409 739	5 335 549	9 483 244	6 271 128

EMPLOIS 2022

• **LES MISSIONS SOCIALES** représentent 3 440 K€, dont 81 % en financement des travaux de recherche, 16 % en valorisation des chercheurs et 3 % en contribution à la recherche.

• **LES FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS** : 1 071 K€, en baisse, s'articulent autour de deux postes :

- les frais d'appel à la générosité publique (financés par les donateurs) pour identifier de nouveaux donateurs et rendre compte de nos actions ;

- les frais de recherche de fonds privés (financés par les entreprises mécènes) pour adapter nos accompagnements et gérer les conventions de mécénat ;

• **LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT** (1 157 K€) couvrent les frais généraux (personnel dédié, prestataires, loyers, entretien, système d'informations et charges variables, tels que les frais de missions).

RESSOURCES

• **LES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC** sont constituées de dons et de legs (respectivement 2 673 K€ et 1 260 K€).

• **LES AUTRES FONDS PRIVÉS ET LES AUTRES PRODUITS** : 2 462 K€

- 2 077 K€ du mécénat dont les revenus du Fonds Avenir Partage ISR souscrit par les institutionnels de l'économie sociale, notamment les mutuelles, et les particuliers ;

- 385 K€ des autres produits d'exploitation, des produits financiers et des produits exceptionnels (36 K€).

Une mobilisation bénévole

127 bénévoles répartis entre membres des instances (38) et experts scientifiques (89), représentant plus de 600 heures d'investissement pour la Fondation de l'Avenir.

Comité de contrôle interne

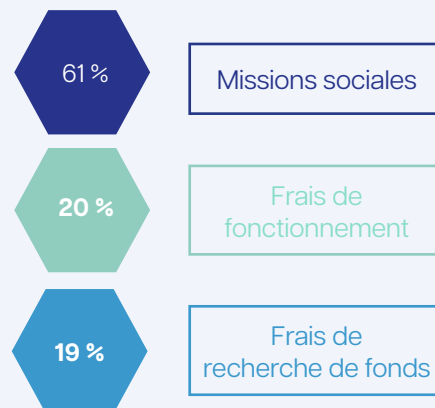
Instance créée volontairement en 2012 et rattachée au conseil de surveillance, elle accompagne et audite les élus et les salariés dans la mise en œuvre effective du contrôle interne et de la gestion des risques. Le comité agit en toute indépendance.

Agrément du Don en confiance

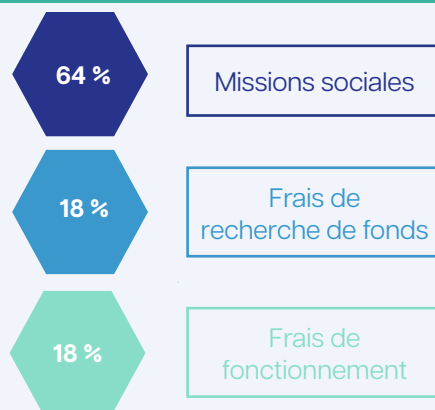
Fin 2022, le Comité de la Charte du Don en Confiance a renouvelé pour la 8^e fois l'agrément triennal de la Fondation de l'Avenir, jusqu'à fin 2025.



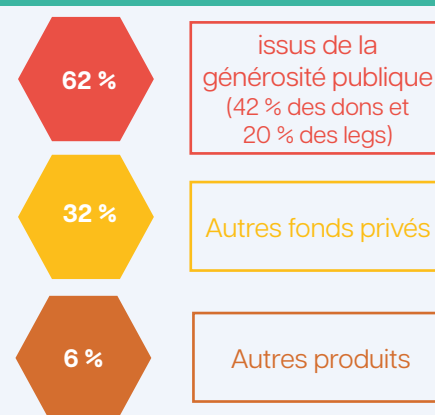
Répartition des emplois



Répartition des emplois des ressources collectées auprès du public



Origine des ressources



Bilan simplifié 2022

Actif	Exercice		Passif	Exercice	
	N	N-1		N	N-1
Actif (net)			Passif		
1- Actif immobilisé	11 322 157	1 320 000	1- Fonds propres	11 248 751	11 596 606
Immobilisations incorporelles	103 512	48 919	dont :		
Immobilisations corporelles	1 965 187	221 387	- Fonds propres avec et sans droit de reprise	5 552 121	5 562 303
dont : biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			- Réserves	5 751 709	5 593 352
Immobilisations financières	9 253 458	1 049 694	- Report à nouveau	242 777	42 777
			- Excédent ou déficit	- 267 856	398 175
2- Actif circulant	14 763 249	21 977 124	2- Fonds dédiés et fonds reportés	13 994 337	10 729 361
dont : valeurs immobilières de placement	3 659 867	11 862 514			
dont disponibilité	9 932 531	9 312 615			
3- Autres	0	0	3- Provisions pour risques et charges	59 614	57 244
			4- Dettes	782 705	913 913
			5- Autres	0	0
TOTAL GÉNÉRAL	26 085 406	23 297 123	TOTAL GÉNÉRAL	26 085 406	23 297 123

À l'actif

L'actif **immobilisé** s'élève à 11 322 K€ (montant net).

La hausse des immobilisations incorporelles correspond à la nouvelle identité visuelle de la Fondation et au site internet en cours de refonte.

Les immobilisations corporelles ont enregistré des biens reçus en legs et comprennent l'achat de matériels (médicaux, de bureaux et logiciels mis à disposition des équipes de recherche ou utilisés pour le fonctionnement de la Fondation).

La forte hausse des immobilisations financières est due à un reclassement comptable du portefeuille d'obligations d'un montant de 8 204 K€ détenu jusqu'au terme (en 2021, dans l'actif circulant). Ces immobilisations permettent à la Fondation de garantir ses engagements ambitieux et d'assurer sa pérennité.

La **trésorerie** de la Fondation de l'Avenir s'élève à 13 592 K€ en 2022. Ce montant est constitué de valeurs mobilières de placement, pour faire face aux impacts conjoncturels, et de disponibilités, donnant des moyens de développement à très court terme à la Fondation de l'Avenir.

Les autres éléments de l'actif circulant sont essentiellement des créances liées aux legs.

Au passif

Les **fonds propres** de la personne morale s'élèvent à 11 249 K€, répartis entre la Fondation de l'Avenir sur son activité propre à hauteur de 10 738 K€, et de 511 K€ au titre des Fondations abritées.

Les fonds dédiés affectés pour 13 994 K€ augmentent lors de l'engagement auprès du chercheur et diminuent au fil de l'avancée des travaux. La pandémie a conduit à l'allongement de 12 à parfois 30 mois des travaux, ce qui augmente le poste.

Les réserves

La Fondation de l'Avenir et ses Fondations abritées disposent de réserves pour se garantir des aléas et porter leurs orientations stratégiques.

Les exercices antérieurs ont conduit à leur augmentation, en phase de refonte stratégique et de modifications dans l'environnement de recherche liées notamment à la situation pandémique. Hormis l'enregistrement de ressources imprévues, la politique de réserves engagée début 2022 vise à une réduction d'au moins 10 % sur les prochains exercices (horizon 1 à 3 ans), par le lancement progressif de nouveaux dispositifs d'envergure. Il s'agira par exemple de recherches et formations en santé mentale, en soins primaires, en nouvelles techniques et médecine interventionnelle.

La Fondation de l'Avenir conservera les dotations non consommables et des réserves à titre prudent, selon les pratiques du secteur (garantie de 9 à 12 mois d'activité).

Certification des comptes

Les comptes de la Fondation de l'Avenir sont certifiés par un commissaire aux comptes, le cabinet Jegard et associés, publiés au Journal Officiel et déposés en Préfecture.